

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Rapport no 06/2016

**Réponse au postulat de Dominic Isler et Steven de Palézieux, déposé le 7 septembre 2015,
demandant à la Municipalité d'étudier « l'amélioration et la sécurité des piétons à la
traversée de la Route de Châtel-St-Denis »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2015, MM. Dominic Isler et Steven de Palézieux, ont déposé le postulat suivant :

Divers travaux sont prévus pour les «ex routes cantonales» entre 2016 et 2018 (plan d'investissements - état au 27.04.2015). La route de Châtel-St-Denis fait partie de ces projets.

Le postulat demande que soit étudiée à cette occasion une amélioration pour les piétons qui traversent régulièrement la route de Châtel-St-Denis dans les périmètres :

1. Sentier de la Condémine / Sentier du Mont
2. Chemin de Chantemerle
3. Sentier de Beausite / Sentier de Galatry

La traversée 1 est particulièrement dangereuse. La route est très large à cet endroit, la visibilité est mauvaise à cause du virage et la vitesse des véhicules est élevée. Des personnes de tout âge, avec ou sans poussettes, ont pris l'habitude de traverser la route de Châtel-St-Denis à cet endroit-là pour se promener dans les vignes. A ces personnes s'ajoutent les visiteurs du patrimoine UNESCO (le périmètre commence à l'ouest du Sentier du Mont). Notre Conseil a accepté lors de la dernière séance du 15 juin 2015 le préavis 06/15 «réfection de la route de Fenil ». Ce projet prévoit entre autres un passage à piétons pour traverser la route de Châtel-St-Denis entre la Route de Fenil et le Sent. du Mont. La liaison la plus directe entre le futur musée et le village passe par la traversée 1. Le nouveau passage à piétons invite les piétons à choisir le cheminement direct.

Les traversées 2 et 3 sont aussi souvent utilisées par les personnes se promenant dans les vignes. La traversée 3 se trouve à la limite Corsier/Corseaux, il sera probablement nécessaire de collaborer avec notre commune voisine pour l'étude de celle-ci.

Le postulat ne demande pas la réalisation de passages à piétons, mais l'étude de mesures comme par exemple celles réalisées à l'Hautigny (préavis 04/2014 «projet de réaménagement routier») ou au nouveau giratoire au «Rio Gredon» devant Gétaz Romang (préavis 03/2012 «participation au financement du giratoire du «Rio Gredon»). Des «îlots de sécurité» aident à ces endroits-là à améliorer la sécurité des piétons lorsqu'ils traversent la chaussée.

Le Conseil Communal est invité à soutenir ce postulat.

Rapport de la Municipalité

La Municipalité, soucieuse de la sécurité des piétons lors de la traversée de la Route de Châtel-St-Denis, a présenté, après une étude approfondie, au Conseil communal lors de sa séance du 5 septembre 2016, le préavis no 13/2016 qui traitait de « l'assainissement de la chaussée, mesures antibruit et passage sous chaussée pour piétons et nouveaux arrêts de bus, route de Châtel-St-Denis ».

Ce préavis a été accepté par une large majorité et répond à la principale préoccupation liée à la « traversée 1 » mentionnée par les postulants.

Concernant les secteurs « Chantemerle » et « Sentier de Galatry », la Municipalité étudiera les possibilités d'amélioration avec le bureau d'ingénieurs mandaté en fonction du cadre légal, des ressources et du nombre de « promeneurs » identifiés afin d'offrir une solution adaptée et proportionnelle à la situation objective.

CONCLUSIONS

Dès lors, la Municipalité considère qu'il a été répondu au postulat déposé par MM. Dominic Isler et Steven de Palézieux dans le cadre du préavis no 13/2016 qui a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 5 septembre 2016.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

Vu le rapport n° 06/2016 de la Municipalité en réponse au postulat de MM. Dominic Isler et Steven de Palézieux demandant à la Municipalité d'étudier « l'amélioration et la sécurité des piétons à la traversée de la Route de Châtel-St-Denis »

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

D E C I D E

- de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de MM. Dominic Isler et Steven de Palézieux.

Au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire

F. Brun
B. Demierre

